

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04341

Numéro SIREN : 829 039 205

Nom ou dénomination : 81è mn

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 2914

81^{ème} mn

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 5 rue du Parchamp

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 829 039 205

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le quinze janvier, au siège social,
Monsieur Frédéric SERRES
demeurant 5 rue du Parchamp 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Propriétaire de la totalité des 10 actions de 100 € composant le capital social de la Société 81^{ème} mn,

Associé unique et Président de la société,

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Frédéric SERRES, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2020.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels l'exercice clos le 31 août 2020 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 10 371,11 €, et les opérations traduites dans ces comptes.

Ø

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 371,11 € de la manière suivante :

- Réserve légale	100,00 €
- Report à Nouveau	10 271,11 €
	<u>10 371,11 €</u>

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été signé le présent procès-verbal signé par l'associé unique Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Frédéric SERRES

